



DELIBERATION

Objet : Convention tripartite relative à l'organisation d'un évènement sportif - caritatif au sein de l'Envol stadium

Le 2 février 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 janvier 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Cyrille CHAPOT, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Nicole BRUEL à Monsieur Eric VOCANSON, Madame Pascale DUMAZET à Madame Marie-Claire GRANGE, Madame Noélia SEGUIN à Madame Leihla KHEBRARA, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Louis BELLE à Monsieur François DRIOL.

Absente : Madame Mauricette MOINE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que la Commune d'Andrézieux-Bouthéon œuvre au développement de son territoire et à l'amélioration du cadre de vie de ses administrés à travers l'ensemble de ses politiques publiques. Elle se caractérise notamment par un engagement reconnu et constant pour soutenir toutes les pratiques sportives sur son territoire. Elle est par ailleurs impliquée de longue date dans les actions de sensibilisation à la sécurité et la prévention routière, notamment auprès des jeunes publics.

Il indique que l'association STEF CARES, œuvrant à la prévention et la sensibilisation aux dangers liés à l'usage du téléphone au volant, a recours au sport et aux sportifs comme vecteurs de messages de sécurité routière, en particulier auprès des jeunes publics.

Il ajoute que, dans ce cadre, cette association souhaite organiser un évènement sportif caritatif consistant en un match de football réunissant, d'une part, des joueurs invités et mobilisés par STEF CARES et, d'autre part, des joueurs membres du Club International de Football (anciens joueurs de l'équipe de France). La date retenue pour ce match est le mercredi 3 juin 2026 en début de soirée à l'Envol stadium. Le match sera précédé tout au long de la journée d'actions de sensibilisation à la sécurité routière avec notamment à ce jour :

- des actions de sensibilisation en milieu scolaire au cours de la matinée ;
- l'intervention d'un cascadeur à compter de 14h00 sur le périmètre du stade de l'Envol stadium ;
- de l'ouverture d'un village de sensibilisation au sein du stade en début d'après-midi.

Monsieur le Maire précise que le club de football résident, l'association Andrézieux-Bouthéon Football Club (ABFC), est associé et partenaire de cet événement.

Il fait remarquer que l'association STEF CARES nous a informé du soutien dans l'organisation du match des Nations Unies du fait de leur implication dans le programme « UEFA Take Care ».

Il explique qu'afin de définir les engagements réciproques dans l'organisation de cet événement des trois parties prenantes, l'association STEF CARES, l'association ABFC et la Ville d'Andrézieux-Bouthéon, il a été décidé de conclure une convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention tripartite relative à l'organisation d'un événement sportif caritatif au sein de l'Envol stadium, à conclure avec l'association STEF CARES et l'association ABFC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents afférents, y compris d'éventuels avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 3 février 2026

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

